

FICHE D'AIDE À DESTINATION DES COMMUNES
ET DES DIFFÉRENTS GUICHETS D'INFORMATION



CAMPAGNE DE VACCINATION 2021 CONTRE LA COVID 19



POURQUOI SE FAIRE VACCINER ?

Avec le masque et les gestes barrières, la vaccination permet de protéger la population contre la COVID-19.

Les tests réalisés ont montré que le vaccin était à la fois sûr et efficace : il assure une protection de 95% contre la COVID-19, y compris les formes graves.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA VACCINATION ?

Aujourd'hui, en dehors des résidents en établissements médico-sociaux, les personnes pouvant se faire vacciner sont :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans
- Les professionnels de santé (ou travaillant dans un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités.
- Les personnes ayant une pathologie les exposant à un risque de forme grave de la COVID-19, disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

Cette liste pourra bien sûr évoluer à l'avenir. La liste actualisée des personnes éligibles à la vaccination est disponible sur le site internet www.sante.fr.

QUELS SONT LES CENTRES DE VACCINATION DANS L'YONNE ?

Pour accueillir ces personnes, six centres de vaccination (sur rendez-vous) ont été mis en place dans le département par l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture. Des centres de vaccination existent également dans les départements limitrophes : il est tout à fait possible aux usagers icaunais résidant à proximité de s'y rendre, si cela est plus simple.

Le site www.sante.fr recense tous les centres de vaccination et propose un lien direct vers les plateformes de prise de rendez-vous (Doctolib ou Keldoc).

Il est également possible de contacter le numéro vert national (0800 009 110) pour être redirigé vers le standard téléphonique du centre le plus proche.

LISTE DES CENTRES DE VACCINATION DE L'YONNE

SECTEUR	ADRESSE	TÉLÉPHONE	PRISE DE RDV
AUXERRE	Centre de vaccination de l'Auxerrois 2 bd de Verdun - 89000 Auxerre	03 86 48 65 88	Par téléphone, en ligne sur sante.fr ou Doctolib
TOUCY	Centre de vaccination de la Halle aux grains 7 rue Paul DeFrance - 89130 Toucy	03 86 44 21 59	
AVALLON	Centre de vaccination CH Avallon 1 rue de l'Hôpital - 89200 Avallon	03 86 34 67 12	
TONNERRE	Centre de vaccination CH Tonnerre Chemin des Jumeriaux - 89700 Tonnerre	03 86 54 35 00	Par téléphone, en ligne sur sante.fr ou Keldoc
SENS	Centre de vaccination CH Sens 58 rue René Binet - 89100 Sens	03 86 95 68 46	
JOIGNY	Les champs Blancs 10 Avenue d'Amélia - 89300 Joigny	08 00 72 50 89	

LISTE DES CENTRES DE VACCINATION DES DÉPARTEMENTS LIMITOPHES DE L'YONNE

SECTEUR	ADRESSE	DISTANCE *	PRISE DE RDV
AUBE (10)	Centre Hospitalier de Troyes (ancien LIDL) Av. du M. Lattre de Tassigny - 10000 Troyes 03 25 49 75 84	Villeneuve-l'Archevêque - Troyes = 40 min	Par téléphone ou en ligne sur sante.fr
AUBE (10)	Centre Hospitalier Simone Veil 101 av. Anatole France - 10000 Troyes 03 25 49 75 84	Villeneuve-l'Archevêque - Troyes = 35 min	
LOIRET (45)	Salle Carnot à Montargis 16 - 18 rue Carnot - 45000 Montargis 08 05 02 14 00	Sens - Montargis = 48 min	
LOIRET (45)	Salle polyvalente Cuiry à Gien 32 rue Georges Brassens - 45500 Gien 08 05 02 14 00	Sens - Gien = 39 min	
CÔTE-D'OR (21)	Salle Saint Exupery - Semur-en-Auxois 11 rue Joseph Lambert - 21140 Semur-en-Auxois 03 45 81 04 21	Avallon - Semur-en-Auxois = 38 min	
CÔTE-D'OR (21)	Centre de vaccination de Montbard Place Léon Gambetta - 21500 Montbard 03 45 81 04 21	Avallon - Montbard = 46 min	
CÔTE-D'OR (21)	Espace Jean-Claude Patriarche Ruelle du Gué - 21320 Pouilly-en-Auxois 03 45 81 04 21	Avallon - Pouilly-en-Auxois = 44 min	
NIEVRE (58)	Salle Polyvalente de Clamecy Boulevard Misset 58500 Clamecy 03 86 93 43 00	Druyes les Belles Fontaines - Clamecy = 20 min	
NIEVRE (58)	Salle Polyvalente Cosne-Cours-sur-Loire 6 Imp. de la Madeleine - 58200 Cosne-Cours-sur-Loire 03 86 26 50 64	Druyes les Belles Fontaines - Cours sur Loire = 40 min	
SEINE-ET-MARNE (77)	Centre de vaccination de Fontainebleau 3 rue Jean Becquerel 77300 Fontainebleau 01 77 03 81 80	Villeneuve-la-Guyard - Fontainebleau = 28 min	
SEINE-ET-MARNE (77)	Centre de vaccination de Montereau Place du Calvaire 77130 Montereau-Fault-Yonne 01 82 34 00 25	Villeneuve-la-Guyard - Monte- reau-Fault-Yonne = 15 min	
SEINE-ET-MARNE (77)	Centre de vaccination de Nemours 2 rue Denis Papin 77140 Nemours 01 64 78 70 71	Villeneuve-la-Guyard - Nemours = 35 min	

* Temps voiture

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR SE FAIRE VACCINER ?

Il n'est pas nécessaire pour les personnes de plus de 75 ans d'avoir réalisé une consultation pré-vaccinale auprès de son médecin traitant ou obtenu une prescription au préalable : un entretien médical pourra être réalisé sur place afin de vérifier l'absence de toute contre-indication à la vaccination. Seules les personnes de moins de 75 ans, à risque de forme grave doivent disposer d'une ordonnance.

Il est recommandé aux personnes concernées de privilégier chaque fois que possible la prise de rendez-vous en ligne, afin de ne pas engorger les plateformes téléphoniques mises en place dans chaque centre. Elles peuvent se faire accompagner si besoin dans cette démarche par leur entourage ou par les services publics de proximité.

Des plateformes de prise de rendez-vous existent, il s'agit par exemple de Doctolib ou Keldoc. Un guide pour aider à la prise de rendez-vous par ces plateformes existe, il est disponible sur l'extranet MAIA à l'adresse www.maja89.fr.

Les rendez-vous sont pris en même temps pour la première et la seconde injection, à J+28.

IL N'Y A PLUS DE CRÉNEAU DE VACCINATION DISPONIBLE AU CENTRE DE VACCINATION LE PLUS PROCHE, QUE FAIRE ?

La campagne de vaccination se déroulera sur plusieurs semaines, afin de permettre à toutes les personnes éligibles et volontaires d'être vaccinées, progressivement, et dans les meilleures conditions possibles. Les plages de rendez-vous proposées seront mises à jour au fur et à mesure de la disponibilité des vaccins, et permettront à moyen terme de traiter toutes les demandes.

QUELLES SOLUTIONS DE TRANSPORT SONT MISES À DISPOSITION EN CAS DE DIFFICULTÉ POUR SE RENDRE VERS UN CENTRE DE VACCINATION ?

Il est naturellement préférable d'être accompagné par un proche ou un aidant. Néanmoins, des solutions sont proposées sur les territoires.

Une liste des solutions de transports pour les personnes ne pouvant se rendre par elles-mêmes dans les centres de vaccination est disponible sur l'extranet MAIA (www.maja89.fr) – Rubrique « Ressources du territoire », onglet « Covid 19 ».

Il est par exemple possible de se tourner vers :

- la commune, qui peut mettre en place des solutions, en s'appuyant par exemple sur la plateforme Mobil'Eco,
- vers le service d'aide à domicile, si la personne bénéficie d'un accompagnement,
- vers le dispositif « Sortir Plus », pour les affiliés AGIRC-ARRCO.



FOIRE AUX QUESTIONS

1) LE VACCIN SERA-T-IL OBLIGATOIRE ?

Non le vaccin ne sera pas obligatoire et la preuve de vaccination ne pourra donc pas être exigée. De plus, le consentement de la personne à la vaccination devra être recueilli au préalable.

2) QUEL VACCIN EST PROPOSÉ DANS L'YONNE ?

Le vaccin utilisé dans l'Yonne est pour l'instant le Pfizer BioNTech.

3) COMBIEN COÛTE LA VACCINATION ?

La vaccination sera gratuite pour tous.

4) FAUDRA-T-IL SE FAIRE VACCINER SI ON A EU LA COVID-19 ?

La Haute Autorité de Santé (HAS) estime qu'il n'y a pas lieu de vacciner systématiquement les personnes ayant déjà développé une forme symptomatique de la COVID-19. Toutefois, ces personnes doivent pouvoir être vaccinées si elles le souhaitent à l'issue d'une décision partagée avec le médecin. Dans ce cas, il paraît alors préférable de respecter un délai minimal de 3 mois à partir du début des symptômes.

5) FAUDRA-T-IL TOUJOURS PORTER UN MASQUE UNE FOIS VACCINÉ ?

En l'état des connaissances, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la sévérité des symptômes, mais pas la contagiosité.

On devra donc continuer de porter un masque.

6) LA VACCINATION SERA-T-ELLE PRÉCÉDÉE PAR UNE CONSULTATION MÉDICALE ?

Dans les EHPAD, une consultation médicale est organisée ; par contre dans les centres de vaccination, le patient remplit sur place, un questionnaire très simple visant à vérifier que la vaccination peut se dérouler normalement et dans de bonnes conditions. La consultation n'intervient que dans le cas où un risque est décelé. Il sera toujours possible de voir un médecin, puisqu'il y aura toujours un médecin présent sur le centre de vaccination.

7) QUEL SERA LE RÔLE DU MÉDECIN GÉNÉRALISTE DANS LA STRATÉGIE VACCINALE ?

Le médecin généraliste sera au cœur du dispositif, en particulier le médecin traitant. Il devra repérer les personnes les plus fragiles à prioriser et conseiller leurs patients s'ils le souhaitent.

BESOIN D'UN APPUI-CONSEIL ?

Le Conseil Départemental met à disposition son Numéro Unique départemental pour vous aider à informer les usagers :

03 86 72 85 00

Vous pouvez appeler ce numéro pour poser vos questions, ou inviter les usagers à le faire.

Ce numéro vous permet également de nous signaler les situations de grande fragilité pour lesquelles vous pensez nécessaire que les équipes du Conseil Départemental proposent un accompagnement adapté.

www.maia89.fr

